

QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NUMÉRO 710-2024

RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 265 000\$ CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

SÉANCE extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 14^{ième} jour du mois de mai 2024, à 18 h 30, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance étaient présents:

LE MAIRE :

Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :

Madame Mylène Neault

Monsieur Marc-Olivier Habel

Madame Mélanie Picard

Monsieur Alex Papineau

Madame Sophie Côté

Madame Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a un projet de réaménagement de l'hôtel de ville ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 – Projet de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité de Sainte-Croix a été jugé prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que le projet a été présélectionné pour l'octroi de l'aide financière selon la lettre prévue à cette fin datée du 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE les services de professionnels et les services d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à ± 1 375 237,27 \$, excluant les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes, selon l'estimation détaillée au dossier P-13-23-0834 préparé par la firme d'architecture «*Architecte MMB inc.*» ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt afin de payer les sommes relatives aux travaux de réaménagement de l'hôtel de ville ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 710-2024 a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le présent règlement diffère, au niveau du montant de l'emprunt, du projet de règlement déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024, mais ne change en aucun point l'objet dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- ❖ **QUE** le règlement portant le numéro 710-2024 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2.

Le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix décrète, par le présent projet de règlement, les travaux suivants :

- ❖ Réaménagement de l'hôtel de ville de Sainte-Croix, tel que plus amplement détaillé à l'estimation des coûts révisée, au dossier *P-13-23-0834*, préparée par la firme d'architecture «*Architecte MMB inc.*» en date du 9 mai 2024.
- ❖ Ladite estimation est jointe aux présentes en annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3.

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 2 265 000\$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, en date du 10 mai 2024, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «B».

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 265 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE, CE 14^e JOUR DU MOIS DE MAI 2024



Stéphane Dion
Maire



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Entrée en vigueur :
Avis de motion : 7 mai 2024 (#147-2024)
Dépôt du projet : 7 mai 2023 (#146-2024)
Adoption : 14 mai 2024 (#172-2024)



ANNEXE « A »

références	unité	QUANTITÉ	UNITÉ	DESCRIPTION	Emplacement	M-O inclu	Sunitaire	TOTAL	Sous-total toutes sections
PROJET: RÉAMÉNAGEMENT HOTEL DE VILLE STE-CROIX 2024-05-09 ESTIMÉ DE COÛTS (inclus honoraires)									805 128,27 \$
Préparé par : Manon Marcoux, architecte en collaboration pour la section ingénierie par Fusion Expert Conseil inc.									

ARCHITECTE MANON MARCOUX
MMB INC. ARCHITECTE
 1722, RUE SAINT-CROIX, PLESSVILLE, QC G6L 2R5
 519-362-2257 manon@architecte.mmb.com

Section du devis								Sous-total regroupé	
1 à 10 et 13				Matériaux et main-d'œuvre générale				776 998,27 \$	
11, 12				Ameublement fixe, décoration spéciale, accessoires fixes, signalisation				22 055,00 \$	
14				Escalier				6 075,00 \$	
SOUS-TOTAL ARCHITECTURE								805 128,27 \$	
15				Mécanique du bâtiment				320 459,00 \$	
16				Électricité				249 650,00 \$	
17									
SOUS-TOTAL COÛTS DU BÂTIMENT								1 375 237,27 \$	
				Contingences de conception		20%		275 047,45 \$	
SOUS-TOTAL								1 650 284,73 \$	
				Administration et profit (Entrepreneur) 15%		15%		247 542,71 \$	
SOUS-TOTAL COÛTS DU BÂTIMENT								1 897 827,43 \$	
				Honoraires professionnels Architecte forfaitaire				15 000,00 \$	
				Honoraires professionnels Ingénieur mécanique, électrique forfaitaire				71 700,00 \$	
TOTAL COÛTS DU BÂTIMENT								1 984 527,43 \$	
				TPS		5,0%		99 226,37 \$	
				TVQ		9,5%		197 956,61 \$	
GRAND TOTAL COÛTS DU BÂTIMENT								2 281 710,42 \$	
				Ameublement , taxes incluses			3 580,00 \$	7 142,10 \$	82 322,10 \$
				Déménagement, taxes incluses			1 150,00 \$	2 294,25 \$	26 444,25 \$
				Loyer temporaire					30 000,00 \$
GRAND TOTAL DU PROJET								2 420 476,77 \$	

références	unité	QUANTITÉ	UNITÉ	DESCRIPTION	Emplacement	M-O inclu	Sunitaire	TOTAL	Sous-total toutes sections	
PROJET: RÉAMÉNAGEMENT HOTEL DE VILLE STE-CROIX 2024-05-09 ESTIMÉ DE COÛTS (inclus honoraires)									805 128,27 \$	
SECTION 1 Exigences Générales								Sunitaire	sous-total	Total Section
									20 000,00 \$	20 000,00 \$
SECTION 2 Travaux d'emplacement								Sunitaire	sous-total	Total Section
4655				demolition cloisons, revêtement plancher plafond RDC		*	15,00 \$	69 825,00 \$	163 050,00 \$	
600	pi.ca			demolition intérieur, toilette		*	25,00 \$	15 000,00 \$		
3855				demolition cloisons, revêtement plancher plafond ÉTAGE		*	15,00 \$	57 825,00 \$		
960				demolition cloisons, revêtement plancher plafond S-S retombée		*	15,00 \$	14 400,00 \$		
10				perçement 4" mur avec maçonnerie		*	200,00 \$	2 000,00 \$		
4	un			container grand		*	1 000,00 \$	4 000,00 \$		
SECTION 3 Béton								Sunitaire	sous-total	Total Section
SECTION 4 Maçonnerie								Sunitaire	sous-total	Total Section
100	pi.ca			maçon & briques	ragréage	*	22,00 \$	2 200,00 \$	2 200,00 \$	
SECTION 5 Métaux								Sunitaire	sous-total	Total Section
										- \$
SECTION 6 Bois								Sunitaire	sous-total	Total Section
2140	pi.ca			mur ou cloison : bois et gypse	RDC	*	15,00 \$	32 100,00 \$	48 060,00 \$	
1064	pi.ca			mur ou cloison : bois et gypse	ÉTAGE	*	15,00 \$	15 960,00 \$		
SECTION 7 Isolation Thermique et Étanchéité								Sunitaire	sous-total	Total Section
4655	pi.ca			isolant fibre cellulose plafond 14"par spécialiste	INSONORISATION		4,07 \$	18 958,55 \$	20 941,82 \$	
64,08				isolant laine R20=5½" (1sac/50pi.ca)			30,95 \$	1 983,28 \$		
SECTION 8 Portes et Fenêtres								Sunitaire	sous-total	Total Section
11	un			porte intérieur commerciale	VITRÉE	*	1 550,00 \$	17 050,00 \$	30 250,00 \$	
11	un			porte intérieur commerciale		*	1 200,00 \$	13 200,00 \$		
SECTION 9 Finitions								Sunitaire	sous-total	Total Section
300	pi.ca			dalle béton 4" et finition	EPOXY entrée		6,00 \$	1 800,00 \$	309 761,45 \$	
2842	pi.ca			planchette vinyle	RDC	*	4,50 \$	12 789,00 \$		
1813	pi.ca			tapis			4,75 \$	8 611,75 \$		
766	pi.ca			céramique, mur	RDC: HALL ENTRÉE, MUR SB	*	12,00 \$	9 192,00 \$		

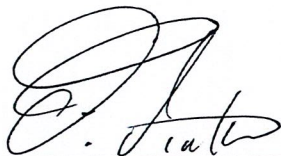
références	unité	QUANTITÉ	UNITÉ	DESCRIPTION	Emplacement	M-O inclu	\$unitaire	TOTAL		
PROJET: RÉAMÉNAGEMENT HOTEL DE VILLE STE-CROIX				2024-05-09 ESTIMÉ DE COÛTS (inclus honoraires)						
		550	pi.ca	céramique, mur	ÉTAGE SB	*	12,00 \$	6 600,00 \$		
		375	pi.ca	plancher céramique	ÉTAGE SB	*	9,00 \$	3 375,00 \$		
		424	pi.ca		stratifié mur		35,00 \$	14 840,00 \$		
		75787	pi.ca	peinture et peintre intérieur		*	1,50 \$	113 680,50 \$		
		970	pi.lin		plinhe caoutchouc ou à tapis	*	5,50 \$	5 335,00 \$		
		2885	pi.ca	planchette vinyle	ÉTAGE	*	4,50 \$	12 982,50 \$		
		75787	pi.ca	tirage joint		*	1,10 \$	83 365,70 \$		
		105	pi.ca		lambris réception		30,00 \$	3 150,00 \$		
		8510	pi.ca	plafond suspendu et "T"			4,00 \$	34 040,00 \$		
SECTION 10 Produits Spéciaux							\$unitaire	sous-total	Total Section	
		1	un	rideau sécurité			4 000,00 \$	4 000,00 \$	56 015,00 \$	
		1	un	rideau scène étage			16 000,00 \$	16 000,00 \$		
		7	un	partition SB étage			600,00 \$	4 200,00 \$		
		5	un	fausse poutre plafond aire ouverte			400,00 \$	2 000,00 \$		
		5	un	panneau acoustique ajourée aire c			175,00 \$	875,00 \$		
		33	un	toiles de fenetres			180,00 \$	5 940,00 \$		
		17	un	filage télécommunication, fibre, tel			1 000,00 \$	17 000,00 \$		
		3	un	télévision-écran			2 000,00 \$	6 000,00 \$		
SECTION 11 Équipement, Armoires, pôles, tablettes, trappe							\$unitaire	sous-total	Total Section	
		69	pi.lin	armoires cuisine mélamine		*	195,00 \$	13 455,00 \$	18 115,00 \$	
		12	pi.lin	armoires salle bain	et ÉTAGE	*	180,00 \$	2 160,00 \$		
		10	pi.lin		quartz comptoir réception		250,00 \$	2 500,00 \$		
SECTION 12 Ameublements et décoration							\$unitaire	sous-total	Total Section	
		9	ch	miroirs, dévidoir papier main et toilette, poubelle			410,00 \$	3 690,00 \$	3 940,00 \$	
		2	ch	barre d'appui		*	125,00 \$	250,00 \$		
SECTION 13 Installations Spéciales							\$unitaire	sous-total	Total Section	
									- \$	
SECTION 14 Systèmes Transporteurs							\$unitaire	sous-total	Total Section	
		0,75		escaliers, une volée	technique accès grenier arrière sci*		4 500,00 \$	3 375,00 \$	6 075,00 \$	
		20	pi.lin	garde-corps intérieur		*	135,00 \$	2 700,00 \$		
SECTION 16 Main-d'œuvre							\$unitaire	sous-total	Total Section	
		1440	hres	MAIN-D'ŒUVRE qui n'est pas incluse dans le tableau (*)			88,00 \$		126 720,00 \$	

références	unité	QUANTITÉ	UNITÉ	DESCRIPTION	Emplacement	M-O inclu	\$unitaire	TOTAL		
PROJET: RÉAMÉNAGEMENT HOTEL DE VILLE STE-CROIX				2024-05-09 ESTIMÉ DE COÛTS (inclus honoraires)						
SECTION AUTRE										
		11		bureau et chaise			1 900 \$	20 900 \$	71 600 \$	
		3		table conférence			3 000 \$	9 000 \$		
		26		chaise conférence			600 \$	15 600 \$		
		1		table et 10 chaises cuisine			9 000 \$	9 000 \$		
		4		chaises d'attente, fauteuil pause			450 \$	1 800 \$		
		3		frigo			1 200 \$	3 600 \$		
		1		cuisinière			1 200 \$	1 200 \$		
		1		frigo 60" du bar			4 500 \$	4 500 \$		
		3	un	télévision-écran			2 000 \$	6 000 \$		
		1		déménagement			10 000 \$	10 000 \$	23 000 \$	
		1		déménagement du loyer temporaire			8 000 \$	8 000 \$		
		1		réaménagement papeterie, archive existante			5 000 \$	5 000 \$		
		10	mois	loyer temporaire, meublé			3 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	

ANNEXE « B »

<u>Dépenses</u>	<u>Montants</u>
Coûts du bâtiment	1 375 237.00 \$
Administration et profit (Entrepreneur)	206 286.00 \$
Honoraires professionnels	86 700.00 \$
Sous-total	<u>1 668 223.00 \$</u>
Imprévus (10%)	166 822.30 \$
Sous-total	<u>1 835 045.30 \$</u>
Ameublement et déménagement	98 179.75 \$
Sous-total	<u>1 933 225.05 \$</u>
TPS (5%)	96 661.25 \$
TVQ(9.975%)	192 838.98 \$
Sous-total	<u>2 222 725.28 \$</u>
Retour TPS	96 661.25 \$
Retour TVQ	96 419.60 \$
Sous-total	<u>2 029 644.43 \$</u>
Loyer temporaire	30 000.00 \$
Sous-total	<u>2 059 644.43 \$</u>
Frais de financement (10%)	205 964.44 \$
Coût total du projet	<u>2 265 608.88 \$</u>
Coût total du projet arrondi	<u>2 265 000.00 \$</u>

Signature :



Francis Matte

Directeur général et greffier-trésorier

Date : 10 mai 2024